

TITRES(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Certificat de matelot pont, titre monovalent – Niveau 3 (anciennement V)
- Attestations de formation et de succès modulaires, le cas échéant, menant au certificat correspondant et attestation d'acquisition de compétences métier de « Option Pêche »

Fiche RNCP : [RNCP24154](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 18/08/2015 modifié](#), relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont et ses [Annexes II et III](#) fixant le programme de formation et d'évaluation du certificat de matelot pont
- [Option Pêche](#) : Référentiel de formation et d'évaluation, carnet de bord (Réf. CEFCM 2018)

FINALITE(S)

- Ce certificat permet d'exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche. Le titulaire de ce certificat peut, dans le cadre de son évolution professionnelle, gravir les échelons en poursuivant un cursus de formation à la pêche, au commerce ou la plaisance. Pour plus d'informations, consulter les cursus proposés sur le site [formations.mer.gouv.fr](#) ou cliquer [ICI](#) pour les métiers de la filière Pont.

En lien également : la [Fiche METIER : « Matelot\(e\) »](#)

PUBLIC(S) CONCERNE(S) & PREREQUIS FORMATION

- Toute personne âgée de 18 ans, au moins, le jour d'entrée en formation et désireuse d'exercer le métier de marin en tant que matelot pont sur navire de commerce, plaisance ou pêche, répondant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#). Une attestation d'aptitude à la navigation délivrée par un médecin des gens de mer, en cours de validité, devra être fournie avant l'inscription, ainsi qu'une attestation de natation 50 Mètres - départ plongé
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefc.m.fr

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Préparer le (la) stagiaire aux tâches qu'il (elle) devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de matelot à la pêche et ce, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'apport de connaissances théoriques et pratiques, le développement de compétences et de savoir-faire métier, l'acquisition de gestes professionnels

DUREE(S) ET MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS)

- **558 h 00** dont :
 - **455 h 30** de formation dispensée en centre, en continu et en présentiel (face à face)
 - **7 h 00** en autonomie dirigée (TRE)
 - **25 h 30** de formation à distance, via une plateforme, un PC ou tablette et une connexion internet
 - **70 h 00** de formation tutorée à bord d'un navire de pêche (stage de 2 semaines (2*35 h), en continu)
- Formation modulaire ⁽¹⁾, théorique et pratique avec apports théoriques, exercices pratiques, mises en situation, TP, formation sur simulateur, réalisée dans divers environnements pédagogiques selon les enseignements et modules (centre, milieu mer, bâtiment feu, stage embarqué ...)
- Groupe de 16 stagiaires à 24 stagiaires



PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT – Matelot Pont – Option Pêche

Contenus - Thématiques	Modules – Sous-modules		Durées			TOTAL HEURES
			Face à face	@distance	Autonomie dirigée	
Module P1-Appui Navigation	Navigation		24h	-	-	116 h
	Météorologie		7h	-	-	
	Règles de barre, feux balisage, signaux		28h	-	-	
	Tenue du quart		3h	-	-	
	Manœuvre/embarcation		54h	-	-	
Module P2-Appui Manutention, arrimage cargaison et pêche	Manutention et arrimage		3h	-	-	57 h
	Matelotage et engins de pêche		54h	-	-	
Module P3-Appui Contrôle, exploitation du navire, assistance aux personnes à bord, entretien et réparation	Description et construction		18h	-	-	49 h
	Stabilité		4h	-	-	
	Sécurité		21h	-	-	
	Entretien et réparation		6h	-	-	
Module NP-Appui National Pont	L'environnement réglementaire		13h	-	-	13 h
Formations Spécifiques STCW	Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS@) – 52 h		33h30	18h30	-	87 h
	Formation de sensibilisation à la sûreté		5h	-	-	
	Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de survie (CAEERS)		30h	-	-	
<u>Option Pêche</u>	Module « Compétences spécifiques du matelot pêche »	Ramendage (63h) Techniques de pêche(14h) Reconnaissance des espèces (14h) Règlementations des pêches maritimes (7h) Visite entreprise/crêpe (7h)	105h	-	-	175 h
	Stage	Stage embarqué à la pêche*	70h	-	-	
Autres actions ou Modules	Accueil général (7h)		7h	-	-	11 h
	Positionnement Pédagogique (3h30),		3h30	-	-	
	Entretien validation du projet (0h30)		0h30	-	-	
	Module "Réussir son intégration dans un nouvel équipage" (7h)		3h30	3h30	-	45 h 30
	Module "Pêche durable et responsable" (7h)		3h30	3h30	-	
	Service Social Maritime		3h30	-	-	
	Soutien – Atelier pédagogique P1- Navigation		14h	-	-	
	Module TRE (Technique recherche emploi (14h)		7h	-	7h	4 h
	Bilans – entretiens (4h00)		4h	-	-	
Evaluations	5 CCF (3 CCF écrit / 2 CCF pratiques) = 5h**		-	-	-	-
	1 Epreuve Finale Orale (RDB, feux, balisages...)		0h30	-	-	0 h 30
TOTAL Parcours CMP Option Pêche – Heures Stagiaire			525h30	25h30	7h	558 h 00

* Ce stage embarqué n'est proposé que sur certains sites de formation

** Ces heures d'évaluations en CCF sont déjà comptabilisées dans le programme de formation

CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN, DE DELIVRANCE DU TITRE

- Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés
- L'évaluation relative au certificat de matelot pont est composée de 5 épreuves en CCF et d'une épreuve finale à l'oral
- Le certificat CMP est obtenu dès lors que le candidat a obtenu une note moyenne \geq à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation de chaque module concerné
- En cas d'échec à un module, les modules acquis restent valables 5 ans, le candidat peut donc se représenter aux épreuves du module non acquis durant ce même laps de temps

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE MATELOT PONT

- Être reconnu(e) apte à la navigation par un médecin des gens de mer
- Être âgé(e), à minima, de 16 ans le jour du dépôt de la demande du certificat
- Être titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires du CMP (Md. P1/P2/P3 et NP)
- Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) valide

INTERVENANT(E)S

- Intervenant(e)s divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)

⁽¹⁾ Bien que modulaire, cette formation n'est pas nécessairement mise en œuvre par module sur l'ensemble de nos sites. Pour connaître les sites de formation pratiquant une planification modulaire, merci de nous contacter